
De l'étude de la relation postulée entre dissociation familiale et délinquance juvénile à la rencontre avec Georges Heuyer et ses archives : fragments d'autobiographie sociologique

About studying the assumed relation between broken families and juvenile delinquency and meeting Georges Heuyer and its archives: pieces from a sociological autobiography

Nadine Lefaucheur



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3898>

DOI : 10.4000/rhei.3898

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 novembre 2016

Pagination : 97-116

ISBN : 978-2-7535-5175-6

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Nadine Lefaucheur, « De l'étude de la relation postulée entre dissociation familiale et délinquance juvénile à la rencontre avec Georges Heuyer et ses archives : fragments d'autobiographie sociologique », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 18 | 2016, mis en ligne le 30 novembre 2018, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3898> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.3898>

© PUR

De l'étude de la relation postulée entre dissociation familiale et délinquance juvénile à la rencontre avec Georges Heuyer et ses archives : fragments d'autobiographie sociologique

Nadine LEFAUCHEUR
Sociologue asso-
ciée au Centre de
recherche sur les
pouvoirs locaux dans
la Caraïbe, université
des Antilles.

C'est dans le cadre de ses travaux sur les familles monoparentales et sur le lien postulé entre dissociation familiale et délinquance juvénile que l'auteur s'est intéressée aux archives documentaires du service de Georges Heuyer à la Salpêtrière et les a partiellement « sauvées » de la destruction, contribuant ainsi à la création du « fonds Heuyer ». Elle montre comment Heuyer, d'abord opposé aux sociologues tardiens qui liaient la délinquance des enfants à la composition « anormale » de leur famille, est devenu pour plus d'un demi-siècle le défenseur et la caution scientifique d'un tel lien. Elle s'interroge sur les relations possibles entre l'expérience importante et multiforme que Georges Heuyer a faite de la dissociation familiale dans sa vie personnelle – comme orphelin, divorcé, beau-parent, veuf et père isolé - et le traitement de cette question dans son œuvre, traitement qui, pour l'essentiel, s'inscrit dans un projet eugéniste de « dictature sanitaire ».

The author saved a significant number of the professional archives belonging to Heuyer at his workplace in La Salpêtrière from its planned destruction, while she was working on the notion of single families and the assumed relationship between the family breakdown and juvenile delinquency. She contributed then to the current Heuyer Papers. She analyzes how Heuyer became for decades the most famous advocate of an established link whereas he had denied it earlier against sociologists (inspired deeply by Gabriel Tarde) who claimed its relevance. She questions the eventual relation between the personal and intimate experience of the breakdown in his own family and the importance given to that notion in his professional writings. (Heuyer has been an orphan, a divorcee, a step-father, a widower and a single father). Whatever the answer, it has to be underlined that his ideas on the subject can mainly be explained by his eugenic project.

Mots-clés : Heuyer, dissociation familiale, délinquance juvénile, eugénisme, familles, monoparentales

Keywords : Heuyer, family breakdown, juvenile delinquency, eugenics, single parents

DE L'ÉTUDE DES FAMILLES MONOPARENTALES À CELLE DE LA REPRÉSENTATION D'UN LIEN ENTRE DISSOCIATION FAMILIALE ET DÉLINQUANCE JUVÉNILE

C'est dans le cadre de mes travaux sur les familles dites monoparentales et des tentatives de déconstruction de cette catégorie que j'ai rencontré Georges Heuyer et les archives documentaires de son service de la Salpêtrière. En 1984, lorsque j'ai répondu à l'appel à propositions de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) sur ce type de familles alors récemment constitué en catégorie de l'action publique, je n'imaginai pas que cela m'entraînerait à participer au sauvetage de nombre de documents poussiéreux (et parfois indigestes), à leur faire traverser Paris dans des caddies et des métros bondés, à les accumuler chez moi pendant des années jusqu'à ce que j'ai l'opportunité de les confier au CNAHES et de créer ainsi le « fonds Heuyer ». Ni qu'un quart de siècle après avoir évité aux boîtes-archives contenant les courriers et documents relatifs au congrès de 1937 de finir dans les poubelles de l'hôpital, j'aurais le plaisir de participer à un atelier sur l'internationalisation de la psychiatrie infantile, organisé par le CIRCEFT « autour du congrès international de Paris, 1937 », en s'appuyant sur les documents ainsi préservés.

Ayant largement contribué à la constitution, en France, au début des années 1980, d'un secteur de recherche et d'expertise sociologiques sur la catégorie des familles dites monoparentales, j'ai en effet vécu l'étrange expérience d'avoir conforté et cautionné, du simple fait de l'avoir pris pour objet d'études et de publications, l'usage social d'une catégorie que le contenu de mes travaux s'attachait justement à déconstruire en mettant en doute l'existence d'effets spécifiques de la monoparentalité. Cette situation paradoxale m'a amenée à faire porter une large part de mes travaux de recherche sur les processus scientifico-politiques de catégorisation des individus en situation familiale « anormale », et à m'interroger sur les raisons de l'adoption et du succès en France de la dénomination « familles monoparentales ».

Cette dénomination a été importée des pays anglo-saxons à la fin des années 1970 par des sociologues féministes (en premier lieu, Andrée Michel, laquelle m'a incitée à l'adopter à mon tour) qui voyaient dans son utilisation un moyen de faire reconnaître les familles dirigées par des femmes comme de « vraies » familles – d'un type sociologique certes particulier, mais aussi noble et même

plus moderne que celui de la famille conjugale traditionnelle. Une telle catégorisation a cheminé, en particulier dans le sillage de certains administrateurs de la recherche, au sein de divers organismes scientifiques, administratifs, sociaux ou politiques, devenant l'une des quatre rubriques de la nouvelle nomenclature ménages-familles de l'INSEE – la seule d'ailleurs à être explicitement dénommée famille... – et l'intitulé de deux appels d'offres de recherche de la CNAF. Ce succès peut être analysé comme celui d'un concept qui, par le télescopage des thèmes du changement familial et de la nouvelle pauvreté, avait pu offrir asile à la fois aux représentations les plus modernistes et les plus conservatrices de la condition féminine et de la crise de la famille¹.

Ayant repéré, dans la cartographie des catégorisations et dénominations des structures et situations familiales « anormales » sur le fond desquelles la catégorie familles monoparentales s'était découpée depuis la fin des années 1970, les ensembles qui lui avaient préexisté (ensembles plus restreints, comme les filles-mères ou les mères célibataires, ou plus vastes, comme les familles dissociées ou les populations à risques), je me suis intéressée aux modalités de la construction, de la diffusion et de la réception de ces autres catégorisations.

C'est ce qui m'a amenée à entreprendre une recherche sur la corrélation établie depuis la fin du XIX^e siècle dans le champ scientifique entre la délinquance juvénile et la dissociation de la famille – la catégorie familles dissociées englobant les foyers marqués par l'illégitimité, le concubinage, le veuvage, la séparation, le divorce ou le remariage : soit ceux où il manquait un parent (dits aujourd'hui familles monoparentales), ceux où au moins un parent n'était pas le géniteur de tous les enfants (dits aujourd'hui familles recomposées ou adoptives) et ceux qui avaient été détruits par l'abandon des enfants par leurs parents ou le décès de ceux-ci – voire ceux qui ne s'étaient pas constitués légitimement (concubinage).

Au milieu des années 1980, on pouvait en effet lire dans des ouvrages savants – manuels ou ouvrages de vulgarisation de psychiatrie de l'enfant, dictionnaires de psychologie – des affirmations telle que celle-ci : « Divorce, séparation des époux : les conséquences de la mésentente conjugale et de la dissociation familiale sur l'inadaptation sociale et, singulièrement, sur la délinquance juvénile ont été nettement révélées par de nombreuses études statistiques (Heuyer, Bowlby). Ces recherches font apparaître une proportion considérable de foyers dissociés (85 p. 100 des cas)². » Une dizaine d'années auparavant, Christian Léomant

1. LEFAUCHEUR Nadine, « Familles monoparentales : les mots pour les dire », BAILLEAU Francis, LEFAUCHEUR Nadine, PEYRE Vincent (dir.), *Lectures sociologiques du travail social*, Paris, CRIV & Editions Ouvrières, 1985, p. 204-217 ; LEFAUCHEUR Nadine, « Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour les dire, formes nouvelles ou mots nouveaux ? », AIDELF, *Les familles d'aujourd'hui* (diffusion PUF/INED), 1986, p. 173-181.

2. SILLAMY Norbert, *Dictionnaire de la psychologie*, Paris, Larousse, collection Les dictionnaires de l'homme du XX^e siècle, 1983, p. 99.

avait d'ailleurs publié un article dans lequel, au nom d'une approche sociologique, il critiquait le stéréotype, né selon lui des travaux de Georges Heuyer, du lien couramment établi entre dissociation de la famille et délinquance des enfants³.

3. LÉOMANT Christian,
« Dissociation familiale et
délinquance juvénile, remise
en cause d'un stéréotype »,
Annales de Vaucresson,
1974, n° 12, p. 119-141.

4. Psychologue, maître
de conférences à Paris
10-Nanterre, auteur d'une
thèse sur les enfants
uniques, Jean-Pierre
Almodovar était alors,
comme moi, membre du
comité de rédaction de la
revue *Dialogue* (École des
parents et des éducateurs).

5. Nous avons égale-
ment reconstitué, pour la
documentation du service,
la liste et la collection aussi
complète que possible des
(plus de 627) publications
de Georges Heuyer.

LE « SAUVETAGE » DISCRET (ET PARTIEL) DES DOSSIERS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DU SERVICE DE GEORGES HEUYER

Lorsque nous avons projeté, Jean-Pierre Almodovar⁴ et moi, de répondre à l'appel d'offres de recherche de la CNAF sur les familles monoparentales en traitant du lien établi entre familles dissociées et délinquance juvénile, nous nous sommes donc intéressés à Georges Heuyer. Sophie Brusset, la documentaliste du service de neuro-psychiatrie infantile de la Salpêtrière, que connaissait Jean-Pierre Almodovar, nous a ouvert son centre de documentation. Celui-ci était alors en transfert, car l'administration de l'hôpital avait entrepris la rénovation d'une partie de ses locaux, dont le bâtiment où s'étaient trouvés le bureau et la documentation de Georges Heuyer. Sophie Brusset, qui ne voulait ni ne pouvait conserver la totalité des documents qui se trouvaient dans les locaux désaffectés, nous a donc bientôt autorisés à emporter ceux qui pouvaient nous intéresser, sachant que le reste serait détruit. Mais, pour des raisons internes au service, il nous a été demandé de le faire très discrètement.

Avec l'assistante de recherche, Réjane Cassagnol, nous avons alors vécu un épisode étrange du travail de recherche. Nous arrivions donc « très discrètement » le matin dans des locaux qui n'étaient plus occupés que par des vieux documents et beaucoup de poussière, avec nos combinaisons de travail, nos masques, nos chiffons, notre casse-croûte et des cartons vides. Nous passions la journée à dépoussiérer et trier ce qu'il nous semblait souhaitable de conserver pour la recherche financée par la CNAF, mais aussi des documents qui ne nous intéressaient pas personnellement mais qu'il nous semblait trop dommage de laisser détruire – comme les dossiers et les boîtes-archives concernant le congrès de 1937⁵. Et nous repartions le soir, toujours « très discrètement » et comme de bonnes ménagères, prendre le métro avec nos chariots de courses remplis de vieux documents encore bien poussiéreux, dont ceux relatifs au congrès de 1937...

L'ÉTRANGE PARCOURS DE GEORGES HEUYER : D'ABORD OPPOSÉ AUX SOCIOLOGUES LIANT LA DÉLINQUANCE DES ENFANTS À LA DISSOCIATION DE LA FAMILLE...

Lorsque j'avais déposé le projet de recherche sur la façon dont le lien avait été établi dans le champ scientifique entre dissociation familiale et délinquance juvénile, je n'envisageais guère de remonter au-delà des années 1950. Mais, la découverte des trésors du bâtiment désaffecté (des trésors qui nous apparaissent alors aussi parfois relever de bêtisiers, il faut le reconnaître) m'a amenée à remonter bien plus haut dans le temps et à centrer bien plus que prévu la recherche sur Georges Heuyer lui-même, sa pensée, ses actions (et même sa vie familiale... très dissociée).

J'ai en effet eu la surprise de constater que le thème du lien entre la dissociation de la famille et la délinquance des enfants, thème qui était véhiculé depuis plus de soixante ans en France par la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, et en particulier par Georges Heuyer et l'école de neuro-psychiatrie infantile qu'il a fondée, avait d'abord été violemment contesté par le même Georges Heuyer dans la thèse qu'il consacra en 1914 à la délinquance juvénile. Dans ce pavé de 336 pages, une dimension très inhabituelle pour les thèses de médecine, Heuyer ne consacrait en effet que quelques lignes à la question de la famille, en conclusion du chapitre consacré à l'étiologie de la délinquance. S'il admettait que les conditions sociales et l'éducation pouvaient renforcer les tendances instinctives fixées par l'hérédité, il se refusait à admettre que ces conditions sociales « donnent aux sociologues et aux philosophes le droit de laisser au second plan les causes héréditaires et de dire que "la défectuosité du milieu familial est le principal facteur de la criminalité juvénile"⁶ » (p. 169).

Les philosophes et sociologues que Georges Heuyer visait sans les nommer étaient Gabriel Tarde et ses disciples, et, en particulier M. Raux, médecin et directeur de la 20^e circonscription pénitentiaire, et donc des prisons de Lyon (qui, si l'on suit sa piste sur internet, apparaît avoir été également chanoine...), et qu'à la lecture de son ouvrage⁷, on peut rattacher au courant sociologique tardien. Si les enfants aux « antécédents irréguliers » ont depuis longtemps été regardés comme promis eux-mêmes à l'irrégularité et au crime, c'est, en effet, Raux, qui, dans une étude sur les mineurs détenus dans la prison de Lyon, a isolé pour la première fois, en 1890, parmi ces antécédents, le facteur de

6. HEUYER Georges, *Enfants anormaux et délinquants juvéniles – nécessité de l'examen psychiatrique des écoliers*, Paris, thèse de médecine, Steinheil, 1914.

7. RAUX M., *Nos jeunes détenus. Étude sur l'enfance coupable avant, pendant et après son séjour au quartier correctionnel*, Paris, G. Masson, et Lyon, A. Storck, Bibliothèque de criminologie, 1890, 268p. ; Martine Kaluszynski signale cinq publications de cet auteur dans les « Archives de l'Anthropologie criminelle », revue dont Gabriel Tarde était co-directeur (KALUSZYNSKI Martine, *La criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France à la fin du XIX^e siècle. Autour des « Archives de l'Anthropologie criminelle » d'Alexandre Lacassagne*, université Paris 7, thèse, 1988, p. 220).

l'anormalité de la structure du couple parental, en réunissant dans une même catégorie, celle des familles incomplètes ou dissociées, tous les enfants qui ne vivaient pas avec leurs deux parents au moment de leur entrée au quartier correctionnel. La catégorie ainsi créée est restée la principale catégorie utilisée pour penser, nommer et mesurer l'anormalité de la structure familiale jusqu'à l'apparition, près d'un siècle plus tard, de la catégorie familles monoparentales.

En isolant l'anormalité de la structure du couple parental, critère aisément objectivable par des données d'état-civil ou de recensement, parmi des « antécédents irréguliers » aussi divers que l'alcoolisme, la promiscuité sexuelle, la prostitution, l'illégitimité, le concubinage, la mendicité, le vol ou le crime, Raux permettait en effet le calcul d'un indicateur de « l'irrégularité des antécédents » d'une population donnée. Lui-même établit ainsi qu'à Lyon la proportion de détenus mineurs dont la famille était « incomplète » atteignait 58 %. Si l'état de l'information statistique ne lui permettait pas alors de comparer ce taux à celui de l'ensemble des adolescents français, il lui apparut anormalement élevé et donc de nature à prouver l'existence d'une relation de cause à effet entre la dissociation du couple parental et la délinquance des enfants.

C'est sur la réitération de cette mise en évidence de taux élevés de dissociation familiale dans des populations juvéniles « irrégulières » que s'est fondée la représentation du caractère scientifique de la corrélation entre la dissociation du couple parental et la délinquance des enfants. Le *corpus* des publications académico-scientifiques françaises faisant état d'une telle corrélation, que les documents trouvés à la Salpêtrière m'a permis de compléter, est ainsi très largement constitué de travaux qui se bornent au calcul de taux de dissociation du couple parental dans des populations détenues ou ayant manifesté des comportements déviants⁸. L'accumulation et la répétition de taux élevés produisent un tel effet d'évidence que le caractère probant de ces résultats n'est qu'exceptionnellement questionné, et que très rares sont les auteurs qui s'interrogent sur le mode de construction de leurs données et sur, par exemple, l'existence de biais introduits par la différence du traitement pénal et social des jeunes selon leur situation familiale. Or, cette différence, pourtant avérée voire inscrite dans les règles régissant ce traitement, entraînait, parmi les enfants étiquetés délinquants ou « à problèmes » ou traités comme tels, une forte surreprésentation des enfants issus de familles dissociées, enfants qu'en vertu de leur situation familiale, il n'avait

8. Voir les références et l'analyse de la plupart de ces publications in LEFAUCHEUR Nadine, *Dissociation familiale et délinquance juvénile : les avatars scientifiques d'une représentation sociale*. Rapport pour la Caisse nationale d'allocations familiales, 1989, 230 p.

pas semblé légitime de « remettre » ou de laisser à leur famille sans poursuites ou sans un « traitement » destiné à les soigner ou à les « redresser ».

... ET DEVENU CAUTION SCIENTIFIQUE DE L'EXISTENCE

D'UN TEL LIEN

Pourquoi donc, alors qu'il a été introduit dans le champ scientifique par un sociologue, le thème des effets néfastes de la dissociation familiale sur l'enfant a-t-il été diffusé pendant plus de soixante ans en France par la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, et plus particulièrement par Georges Heuyer et son école? Pourquoi ce thème empruntait-il dans les années 1980, lorsque j'ai entrepris cette recherche, l'essentiel de son argumentaire aux disciplines « psy » tandis que ses critiques en appelaient généralement à la sociologie pour l'invalidier? Pourquoi la sociologie et la psychiatrie infantile ont-elles ainsi échangé, en un siècle, leurs positions de porteuse et de critique du thème des effets néfastes pour l'enfant de la dissociation du couple parental? Pourquoi et comment Georges Heuyer, qui a été longtemps l'une des principales cautions du caractère scientifique de cette représentation, a-t-il pu tout d'abord être l'un des rares spécialistes de la délinquance juvénile de l'époque à la rejeter? Pour répondre à ces questions, il a fallu resituer ces positions et ces évolutions dans le cadre des débats qui ont agité le champ scientifique à la fin du XIX^e siècle à propos de la nature et de la responsabilité du criminel et de la part respective de l'hérédité et du milieu dans la genèse du crime. Et donc, d'abord, se familiariser avec ces débats en se reportant aux auteurs cités par les uns et les autres et en apprenant à décoder, à travers le vocabulaire utilisé et les références restées implicites, les affiliations et les oppositions, ainsi que leurs évolutions et les recompositions de la structure des positionnements théoriques et conceptuels⁹. Pour cela, les dossiers constitués par Georges Heuyer, les ouvrages qu'il a annotés, ceux auxquels il a fait référence et que nous avons pu retrouver dans sa documentation, ont été fort utiles et ont entraîné le travail de recherche au-delà de la simple investigation concernant la représentation d'un lien ou d'une absence de lien entre la dissociation de la famille et la délinquance des enfants.

Il a ainsi été possible d'élucider comment, pour expliquer la corrélation statistique qu'il avait établie entre « familles incomplètes » et « enfance coupable », Raux, qui appartenait à l'école criminologique française dite socio-

9. LEFAUCHEUR Nadine,
Dissociation familiale...,
op. cit.

logique, laquelle s'opposait à la théorie lombrosienne du criminel-né, avait recouru au cadre conceptuel développé par cette école, celui de l'action du milieu. S'inspirant de la théorie tardienne de l'imitation, Raux estimait ainsi que le milieu agissait par l'intermédiaire de l'exemple: la délinquance de l'enfant provenait des mauvais exemples qu'il recevait dans un milieu immoral et corrompu, que ce milieu soit la famille elle-même – et, selon lui, une famille dissociée était souvent « débauchée » et intrinsèquement « incapable d'être une famille d'éducateurs » – ou la rue, à laquelle se trouvaient livrés les enfants que les parents seuls ne pouvaient surveiller pendant qu'ils travaillaient ou ceux que leurs beaux-parents rejetaient¹⁰.

Si Heuyer n'admettait pas un tel schéma explicatif, pourtant largement adopté entre 1890 et 1914 par les spécialistes de l'enfance dite coupable, c'est parce qu'il partageait l'ambition de la plupart des psychiatres depuis le début du XIX^e siècle: faire de leur « art » une science positive en recherchant dans l'organisme les causes de la maladie mentale. Comme beaucoup de ces psychiatres, il croyait trouver une voie pour ce faire dans les théories de l'hérédité, qui se développaient alors considérablement quoique de façon purement spéculative, et plus particulièrement dans les théories de la dégénérescence qui dominaient la psychiatrie française à la fin du XIX^e siècle¹¹.

Heuyer appartenait en effet à une famille de pensée où folie, arriération intellectuelle, instabilité et perversité (ou prédisposition à la délinquance) étaient considérées comme presque interchangeables – un géniteur atteint de l'une de ces tares pouvant transmettre indifféremment l'une ou l'autre – et où leurs frontières au sein d'un même individu apparaissaient aisément franchissables, l'anormalité de l'intelligence ou du caractère d'un enfant annonçant sa future folie ou criminalité.

Élucider un tel schéma, où, la place de la famille étant celle de vecteur biologique des tares, il importait bien sûr peu que les géniteurs vivent ou non ensemble, permet ainsi de comprendre la position soutenue par Heuyer dans sa thèse.

Il fut cependant bientôt confronté à une population de consultants où les enfants de familles dissociées étaient particulièrement nombreux. Tel fut en effet le cas à la « consultation médico-sociologique infantile » ouverte en 1912 pour les enfants délinquants, par André Collin¹², rue de Vaugirard, dans les nouveaux locaux du patronage de l'enfance et de l'adolescence, dit patronage

10. LEFAUCHEUR Nadine, « Quand leur situation était inférieure à celle de l'orphelin – ou le psychiatre, la marâtre et le délinquant juvénile ». *Dialogue*, n° 97, 1987, p. 104-120.

11. COFFIN Jean-Christophe, *Le corps social en accusation: le thème de la dégénérescence en France et en Italie, 1850-1900*, université de Paris 7, thèse, 1993; KALUSZYNSKI Martine, *La criminologie...*, op. cit.

12. André COLLIN (1879-1926) adopta, selon Heuyer, le terme de « pédo-psychiatrie » pour désigner la psychiatrie infantile dont il fut l'un des créateurs (HEUYER Georges, *Chaire de clinique psychiatrique infantile*, Lisbonne, tiré à part de la revue *A criança Portuguesa*, 1950, p. 16).

Rollet, où Heuyer recueillit une grande partie des matériaux de sa thèse et à laquelle il collabora activement à partir de 1923. À son instigation, elle fut transformée en une clinique annexe de neuro-psychiatrie infantile (avec un double rattachement à la clinique des maladies mentales et à la clinique des maladies de l'enfance) ouverte à son profit¹³ en 1924 par la faculté de médecine et « destinée aux enfants amenés par leurs parents ou des assistantes sociales, envoyés par les médecins ou les directeurs des écoles, et qui présentaient quelque trouble de l'intelligence ou quelque altération de leur caractère ». La clientèle de cette clinique annexe comprenait ainsi, par construction, un pourcentage élevé d'enfants de familles dites dissociées. Celle des « enfants de justice » adressés par les juges des mineurs était sur-sélectionnée sur la base de son « anormalité familiale ». Étudiant en 1921 les dossiers de 255 mineurs jugés par le tribunal de Paris pour enfants et adolescents, Chloe Owings avait ainsi constaté que, parmi les mineurs inculpés de vagabondage simple, un enfant de famille « normale » sur quatre, mais seulement un enfant de famille « désunie » sur quinze avaient été remis à leur famille, et qu'après un vol simple, 51 % des enfants de familles regardées comme normales, mais seulement 29 % des enfants de familles « désunies » avaient été remis à leur famille. Elle observa aussi que les avis du commissaire de police étaient plus souvent favorables à l'enfant lorsque sa famille était « normale » que lorsqu'elle était « désunie » et que la moitié des enfants de familles « désunies » inculpés pour vol simple étaient envoyés en patronage, car « le Tribunal estime, évidemment, que c'est là le meilleur moyen de redresser ces enfants et que dès le premier délit, il convient au moins d'en faire l'essai¹⁴ ». Le Patronage étant par ailleurs une œuvre de placement familial, les familles « dissociées » étaient également surreprésentées dans la clientèle « libre » à laquelle la consultation était ouverte depuis sa gestion par l'Assistance publique depuis 1932 : les problèmes que posaient à un parent seul la surveillance, le soin et l'entretien des enfants, ainsi que, pour les familles que l'on appellera plus tard « recomposées », la simple présence d'un « bel-enfant », conduisaient plus souvent ces familles à chercher à placer leurs enfants.

Comme il le dira lors de sa leçon inaugurale, Heuyer ne put donc pas être frappé « après de nombreux autres observateurs, de la fréquence des divorces, du remariage des parents, de la présence au foyer d'une belle-mère ou d'un beau-père dans les antécédents des enfants qui viennent à la consultation : la statistique serait à faire ; mais je ne crois pas exagérer en disant que dans trois

13. Heuyer reconnaît qu'il « eut été juste que le choix fut porté sur André Collin », mais celui-ci, malade (il décédera en 1926), l'engagea « sans amertume » à accepter (*Leçon inaugurale du cours annexe de neuro-psychiatrie infantile de monsieur le Docteur Heuyer, donnée au Patronage de l'Enfance le 12 janvier 1926*. Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence, 27p.).

14. OWINGS Chloe, *Le tribunal pour enfants ; étude sur le traitement de l'enfance délinquante en France*, Paris, PUF, 1923, thèse pour le doctorat ès-lettres.

15. HEUYER Georges, *Leçon inaugurale...*, *op. cit.*, p. 15.

16. LEFAUCHEUR Nadine, « Psychiatrie infantile et délinquance juvénile : Georges Heuyer et la question de la genèse "familiale" de la délinquance », in MUCCHIELLI Laurent (dir.), *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 313-332.

17. Heuyer fut le premier à introduire des psychanalystes dans des services hospitaliers universitaires.

Mais, pour Heuyer, la psychanalyse était une technique comme une autre, pouvant, à l'égal des autres, concourir à ce qui, pour lui, était l'objet même de la neuro-psychiatrie infantile : l'établissement du diagnostic-pronostic.

cas sur quatre nous nous sommes trouvés en présence d'enfants vivant en milieu familial anormal. Vendredi dernier, quatre enfants sur cinq examinés vivaient dans de telles conditions familiales¹⁵ ». Inconscient des raisons institutionnelles et sociales à l'origine de cet état de fait, qui constituaient autant de biais statistiques, il succomba alors à « l'éloquence des chiffres », se résignant à admettre l'existence d'une corrélation statistique entre la dissociation du couple parental et la délinquance ou les troubles du caractère et du comportement des enfants.

Il parvint à rendre compte de la corrélation qu'il croyait ainsi établie, sans remettre en cause le primat qu'il accordait à l'hérédité, en n'interprétant pas cette corrélation comme relevant d'une relation causale, mais en regardant les deux phénomènes corrélés comme des symptômes d'une même hérédité tarée. C'est, expliqua-t-il alors, à cause des tares dont ils sont porteurs – alcoolisme, syphilis, tuberculose, perversions et psychopathies diverses – que les parents se séparent ou meurent prématurément et que leurs enfants deviennent délinquants. Il concéda cependant un rôle favorisant, mais non déterminant, au milieu, en faisant appel, non, comme Raux, à la sociologie et aux notions de mauvaise éducation et d'imitation, mais à la psychanalyse et aux notions de conflit familial et de complexes, intégrées dans sa conception bio-héréditariste de la délinquance juvénile. C'est, disait-il, parce que les familles sont tarées qu'elles se dissocient, que leurs enfants sont prédisposés à la délinquance et peuvent développer, suite à la dissociation de la famille, des complexes qui renforcent cette prédisposition par des mécanismes psychologiques tels que ceux qui conduisent ces enfants à commettre des « vols généreux » ou qui provoquent chez eux le développement d'une « réaction d'opposition¹⁶ ».

La constitution, grâce largement aux documents poussiéreux de la Salpêtrière, du corpus des écrits des années 1950 sur la dissociation familiale et l'analyse de ce corpus m'ont permis de montrer comment cette récupération heuyérienne de notions psychanalytiques¹⁷ n'avait pas empêché le développement de diverses contestations portant, les unes, sur la pertinence du concept de dissociation familiale, les autres, sur l'exactitude des corrélations établies entre la dissociation du couple parental et les diverses formes de l'inadaptation des enfants.

UNE PROBLÉMATIQUE DÉLÉGITIMÉE, MAIS UNE REPRÉSENTATION SOCIALEMENT RÉSISTANTE...

La problématique de la dissociation familiale a été très largement délégitimée à partir des années 1950 par le succès des travaux d'inspiration psychanalytique et éthologique sur l'hospitalisme et l'attachement, travaux qui mettaient l'accent sur le rôle joué par la carence de soins maternels au cours de la petite enfance dans le développement des troubles de la personnalité, de l'affectivité et du comportement. Dans une telle approche, en effet, la stabilité de la structure familiale importait moins que celle des relations qui s'y nouent, particulièrement entre la mère et l'enfant, et il n'apparaissait pas très grave que le couple parental ne soit pas constitué des deux parents biologiques et juridiques de l'enfant si les fonctions parentales étaient assumées et l'étaient de façon continue.

Le thème de la dissociation familiale s'est également trouvé disqualifié, au début des années 1950, par les résultats d'une vaste enquête rétrospective sur le pronostic des troubles du caractère chez l'enfant. Cette enquête, qui a porté sur plus d'un millier d'adultes qui avaient été examinés entre 1925 et 1939 dans la consultation d'Heuyer¹⁸, a été, dit celui-ci, « entreprise sur l'initiative du Docteur Le Guillant et menée sous [notre] direction par le Docteur Lubchansky¹⁹, le Docteur Mallet²⁰, M^{me} Bisson et son équipe d'assistantes sociales²¹ ». Le principe en avait été adopté par la Commission d'études de psychopathologie infantile constituée dans le cadre de l'ARSEA de Paris, présidée par Heuyer. Selon Le Guillant, ses

18. 4500 dossiers d'enfants « d'intelligence normale » ont été sélectionnés parmi les 40000 enfants passés par la consultation d'Heuyer, 4189 se sont avérés exploitables ; parmi les 952 anciens consultants qui ont pu être contactés (après consultation des listes électorales, des fichiers de cartes d'alimentation et des registres d'état-civil, avec l'aide de l'Institut national de la statistique), 650 adultes (527 hommes et 123 femmes) ont accepté d'être réexaminés, mais des fiches ont cependant pu être établies pour 1172 personnes (voir HEUYER Georges, *Les enfants inadaptés*. Conférence prononcée en 1950 au Palais de la découverte, lors de l'exposition « Histoire et Progrès de la Psychiatrie », et HEUYER Georges, *Enquête sur le pronostic des troubles du caractère chez l'enfant et enquête de contrôle*, Tiré à part du vol. XIII de *A Criança Portuguesa*, Lisbonne, 1953-1954).

19. Dr LUBTCHANSKY, « Les facteurs étiologiques des troubles du caractère chez l'enfant ». *Sauvegarde de l'enfance*, n° spécial 1^o Congrès mondial de psychiatrie, Paris – septembre 1950 (Le pronostic des troubles du caractère chez l'enfant : travaux et communications ; section psychiatrie infantile), p. 86-90.

20. Dr MALLET, « Pronostic des troubles du caractère de l'enfant en fonction du traitement », *Sauvegarde de l'enfance*, n° spécial 1^o Congrès mondial de psychiatrie, Paris *ibid.*, p. 95-97.

21. HEUYER Georges, *Le problème du pronostic en criminologie*. Tiré à part de l'ouvrage *Premier cours international de criminologie* (Paris – septembre à octobre 1952), p. 7-8.

22. LE GUILLANT LOUIS, « Le psychiatre et l'enfance », *La Raison*, n° 1, 1951 (repris in LE GUILLANT LOUIS, *Quelle psychiatrie pour notre temps? Travaux et écrits de Louis Le Guillant*, Érès, 1984, p. 204-229).

23. HEUYER Georges, « La dynamique des délits des mineurs », Conférence à l'Institut de criminologie de l'université de Rome, cours international de criminologie, Rome, 3 février 1955, tiré à part de la *Revue de Neuropsychiatrie Infantile et d'Hygiène Mentale de l'Enfance*, septembre-octobre 1955, n° 9-10.

24. Parmi lesquels, les 671 enfants qui ont consulté en 1954 à la Salpêtrière, les 2370 enfants vus aux Enfants-Malades dans les onze années précédentes, auxquels s'ajoutaient 85 enfants de la consultation privée d'Heuyer.

25. CHOMBART DE LAUWE Yvette, Marie-José, *Psychopathologie sociale de l'enfant inadapté. Essai de sélection des variables du milieu et de l'hérédité dans l'étude des troubles du comportement*, Paris, éditions du CNRS, 1959.

résultats, présentés à la section de neuro-psychiatrie infantile du congrès international de Psychiatrie de 1950, donnaient « à certaines corrélations statistiques un caractère véritablement sarcastique remettant en cause l'ensemble des concepts sur lesquels s'était fondée la neuro-psychiatrie infantile²² », et invalidant les pronostics de délinquance et d'inadaptation qui avaient été formulés dans le service d'Heuyer en raison de la dissociation du couple parental. Aucune corrélation significative n'apparaissait en effet entre l'expérience de la dissociation familiale faite par les sujets au cours de leur enfance ou de leur adolescence et la qualité de leur adaptation sociale ultérieure, mesurée en particulier par l'absence de condamnations pénales.

Les conclusions de cette grande enquête et son existence même ont été rapidement refoulées. Dès le milieu des années 1950, plus aucune référence n'y est faite par les nombreux auteurs qui, traitant du thème de la dissociation familiale, ne retiennent que les corrélations établies à charge. Georges Heuyer lui-même, d'abord très fier de cette grande enquête, prend assez rapidement ses distances : il admet que l'on a conclu « un peu hâtivement que la cause essentielle de la délinquance des mineurs est la dissociation de la famille. Sans doute, mais ce n'est pas si simple. La cause n'est pas aussi directe qu'on l'affirme²³ ». Il semble d'ailleurs que, très vite, Heuyer n'ait plus parlé de cette enquête qu'à l'étranger (Lisbonne, Rome, etc.). Il semble même qu'on n'en parle plus ou plus guère dans son service. Marie-José Chombart de Lauwe, qui passe l'année 1954 dans ce service, y recueille une grande part de l'échantillon de sa thèse, qui compte plus de 5 000 cas²⁴. Mais elle ne fait aucune allusion à l'enquête « pronostic », pas plus qu'Heuyer lui-même dans la préface qu'il donne en 1959 à la première édition de cette thèse. Marie-José Chombart de Lauwe conclut d'ailleurs le chapitre qu'elle consacre aux conséquences de la dissociation familiale en estimant que « l'absence d'un des parents, ou son remplacement, est probablement préférable pour l'enfant à une présence que l'on méprise ou qui inspire la seule pitié, ou à deux présences qui se heurtent et entre lesquelles l'enfant est déchiré²⁵ ».

Les temps changent... La représentation d'un lien étroit et « statistiquement prouvé » entre la dissociation de la famille et la délinquance de l'enfant continue cependant à prévaloir dans de larges secteurs de la société pendant plusieurs décennies, comme le montre la citation rapportée ci-dessus du *Dictionnaire de la Psychologie*. S'il ne fait plus allusion à l'enquête « pronostic », Heuyer a

d'ailleurs continué, jusque dans ses derniers écrits, à mettre en avant le pourcentage de 88 % d'enfants issus de familles dissociées parmi les enfants délinquants auquel il avait conclu en 1943 après avoir examiné 400 dossiers d'enfants « coupables²⁶ ».

Mais il est étrange de constater que Georges Heuyer, qui avait commencé par récuser contre les sociologues, au nom du primat à accorder à l'hérédité et à l'existence de tares familiales, l'idée même d'une relation causale entre la structure familiale et les troubles du caractère ou du comportement présentés par les enfants, a, quarante ans plus tard, avec ses disciples, escamoté les données issues de son propre service qui invalidaient la représentation d'une corrélation entre la dissociation du couple parental et la délinquance des enfants – représentation qu'il avait lui-même bricolée pour ne pas renoncer au paradigme héréditariste et qu'il avait largement contribué à vulgariser comme vérité scientifique auprès des divers professionnels de l'enfance comme auprès du grand public. Aussi, lorsque, dans les années 1960, des sociologues ont entrepris de déconstruire la représentation d'une corrélation étroite entre dissociation familiale et délinquance juvénile, qui avait été, mais on l'avait oublié, élaborée un siècle plus tôt par d'autres sociologues, est-ce Georges Heuyer qui, apparaissant comme le premier tenant et garant du caractère scientifique d'une telle représentation, socialement résistante (nombre de thèses ou d'articles se contentant d'affirmer : « on sait que... »), devait faire l'objet des principales critiques émises par ces sociologues, en particulier par Christian Léomant.

UN PROJET SCIENTIFICO-SOCIAL EUGÉNISTE

DE « DICTATURE SANITAIRE »

Dans cette reconstitution des théorisations criminologiques et psychiatriques, du déplacement des positions des uns et des autres, des influences subies ou revendiquées, je me suis donc intéressée aux grandes théories – celles qui sont, au moins partiellement, reconnues par la postérité comme relevant de la Science ou de son histoire – mais aussi aux théorisations implicites, aux bricolages conceptuels, aux vérités qui ne semblaient même pas devoir mériter démonstration ou explicitation tant elles « allaient de soi », aux biais méthodologiques, aux préjugés, aux hésitations, aux refoulements et aux dénégations, aux affiliations et aux luttes de position.

26. HEUYER Georges, *Enquête sur la délinquance juvénile; étude de 400 dossiers*, Paris, Pour l'enfance coupable, 1942, 24 p.

Les nombreux documents exhumés de la poussière de la Salpêtrière et rapportés dans les chariots à roulettes, s'ils présentaient très souvent un intérêt scientifique quasiment nul au regard des critères actuels, ont ainsi permis de regarder le dessous des cartes, et donc de la science « en train de se faire ». Il ne s'agissait certes pas de dénoncer les positionnements idéologiques ou les errements des uns ou des autres, mais de tenter de comprendre pourquoi et comment ceux-ci avaient adopté telle ou telle position, commis telle ou telle erreur. Au-delà des questions que j'ai pu quelquefois me poser sur la bonne foi ou la rigueur intellectuelle de tel ou tel auteur, ce travail m'a permis de réfléchir aux conditions d'élaboration et de réception des « vérités scientifiques » dans le domaine des sciences humaines et de l'action sociale²⁷.

Il m'a aussi amenée à m'intéresser plus particulièrement aux relations qu'entretiennent le (champ) savant et le (champ) politique. Ne serait-ce que parce que, les questions de la délinquance juvénile et de la dissociation familiale n'étant pas des questions purement scientifiques, l'élaboration et la diffusion de représentations corrélant scientifiquement l'une et l'autre ne pouvaient être étudiées sans référence au traitement socio-politique de ces questions. Mais aussi parce que, si Georges Heuyer s'intéressait aux « tares » des familles « dissociées », c'était dans le cadre d'un projet tout à la fois scientifique et politico-social de promotion de la Science comme fondement des normes de catégorisation des populations et de traitement de leur reproduction biologique et sociale - d'un rêve de « dictature sanitaire » et de « magistrature sociale » exercée par des « médecins sociologues et hommes d'État », selon les formulations de l'eugéniste Trisca²⁸. Georges Heuyer, qui était membre depuis 1926 de la Société française d'eugénique²⁹, voyait dans l'eugénisme « un des chapitres les plus importants de l'hygiène sociale », affirmant que « les vraies mesures efficaces qui supprimeraient les causes essentielles de la délinquance et de la criminalité doivent être préventives et ressortissent à l'*Eugénique*³⁰ ». Il participa ainsi activement à Paris, dans le cadre de l'Exposition internationale, au premier congrès latin d'Eugénique, qui, du 1er au 3 août 1937, fit suite au premier congrès international de Psychiatrie infantile.

Dès sa thèse, il avait d'ailleurs assigné comme objectif à la neuro-psychiatrie infantile la prophylaxie des maladies mentales et de la criminalité par le dépistage précoce des tendances constitutionnelles dont on pouvait, pensait-il

27. LEFAUCHEUR Nadine, « Dissociation familiale et délinquance juvénile - ou la trompeuse éloquence des chiffres », in LE GALL Didier, MARTIN Claude (dir.). *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain*. Paris, L'Harmattan, 1996, p. 179-195.

28. TRISCA Petre, *Les médecins sociologues et hommes d'état*, Paris, Alcan, 1923.

29. LEFAUCHEUR Nadine, « Deux entreprises scientifico-sociales de promotion de l'eugénisme comme fondement des normes en matière de production et de socialisation des enfants : Adolphe Pinard (1844-1934) et Georges Heuyer (1884-1977) », *Les cahiers de la recherche sur le travail social/Vie Sociale* (CEDIAS-Musée Social/ Université de Caen), n° 17 (« Le social aux prises avec l'histoire, volume II (Enfances XIX^e-XX^e siècles) »), 1989, p. 63-79.

30. HEUYER Georges, BADONNEL Marguerite, « L'hérédité des pervers instinctifs », *L'Hygiène mentale*, n° 6, 1928, p. 138.

à la suite de son maître le psychiatre Ernest Dupré, prédire qu'elles feront d'un enfant « un être nuisible à la société ».

Un tel dépitage psychiatrique devait, selon lui, permettre la mise en œuvre de mesures sociales visant à obtenir la réadaptation de l'enfant ou de l'adolescent à son milieu familial, scolaire, professionnel ou, au moins, à empêcher la réalisation de ses tendances perverses et délinquantes, à limiter le nombre des « déchets sociaux » et à obtenir un « rendement social optimal » de l'enfant en fonction de son caractère et de sa constitution. Comme il le proclamait en 1926, lors de la leçon inaugurale de la Clinique annexe, il estimait en effet que :

« Depuis les mieux doués qui constituent l'élite mais qui peuvent être fragiles, jusqu'aux déficients de l'intelligence et de la moralité qui doivent être traités, surveillés et utilisés en fonction de leurs capacités et de leur nocivité, tous les enfants doivent être cultivés en vue de leur rendement social maximum [...]. J'ai foi en l'avenir : lentement, selon les règles scientifiques, biologiques, la sélection sociale se fera dès l'enfance, selon les capacités intellectuelles et morales de chaque enfant³¹. »

Heuyer espérait parvenir à rendre obligatoires le tri et l'orientation des écoliers, en fonction des pronostics portés par les psychiatres sur le degré prévisible de leur nocivité et de leur inadaptabilité : « écoles de perfectionnement pour les débiles, écoles de réforme pour les pervers, maisons d'apprentis pour certains déséquilibrés intelligents qui peuvent travailler, acquérir un métier, mais doivent être surveillés³² ». S'il considérait qu'il n'est pas scientifique de punir un enfant pour les mauvaises actions qu'il commet en raison des tares dont il est involontairement porteur, il croyait fermement qu'il convenait de le traiter et de l'orienter en fonction de sa dangerosité ou de son utilité pronostiquées – ainsi que d'interdire le mariage aux « pervers instinctifs » qui ne pouvaient qu'engendrer délinquants et criminels.

S'il n'a pas toujours, surtout après 1945, réussi à faire prévaloir ces conceptions du rôle de la psychiatrie infantile au sein des sociétés et instances académiques, Georges Heuyer a développé un important activisme pour tenter, avec ses collaborateurs, de les faire modeler la réalité sociale. Il a ainsi occupé de nombreuses positions dans le champ du traitement de la criminalité et de la délinquance, y compris adultes (médecin expert auprès des tribunaux, chargé d'un cours de pratique psychiatrique médico-légale, directeur de l'infirmierie

31. HEUYER Georges, *Leçon inaugurale du cours annexe de neuro-psychiatrie infantile, 12 janvier 1926*, Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence, 21 p.

32. HEUYER Georges, *Titres et travaux scientifiques*, Paris, Masson, 1929.

spéciale de la préfecture de police de Paris, etc.). Mais il a surtout introduit ou tenté d'introduire les catégories et normes élaborées dans le cadre de son activité scientifique dans de multiples commissions et instances parapubliques et de les y traduire en normes administratives.

À la suite du congrès de 1937, Heuyer a ainsi cherché à concrétiser son succès en poussant à la création d'une chaire professorale de psychiatrie infantile, ce qu'il obtiendra en 1947, après avoir, dit-il, refusé cette création sous l'Occupation. Mais il se montre particulièrement actif à partir de 1942 au sein de diverses instances impliquées dans la détection, la mesure et le traitement des enfants « inadaptés », « déficients intellectuels », ou « mieux doués » : – la création, auprès des tribunaux pour enfants et adolescents, des centres d'observation et de triage pour les mineurs délinquants (loi du 27 juillet 1942) ; – le Conseil technique de l'enfance déficiente ou en danger moral qui établit une nomenclature et classification des jeunes inadaptés (créé le 11 avril 1943, en application de la loi du 26 août 1942) ; – l'office public d'hygiène sociale de la Seine, qui met en place à partir de 1942, avec l'appui de Georges Heuyer, une vingtaine de consultations médico-pédagogiques ; – l'École des parents et des éducateurs, qui se réveille en 1942 d'un sommeil engendré par des conflits liés à la guerre civile espagnole, et dont Heuyer devient président (avant d'en démissionner après les événements de mai 1968, jugeant qu'elle avait fait « fausse route » et que « l'éducation psychanalytique » qu'elle prônait s'avérait néfaste et en partie responsable de ces événements³³) ; – la Commission d'études médico-pédagogiques, créée en 1942 en collaboration avec le Groupe lyonnais d'études médicales et biologiques, qui délivre un diplôme d'éducatrice familiale ; – l'enquête sur le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire, entreprise en mai 1944 auprès de 100 000 enfants des écoles primaires, par l'Institut pour l'étude des problèmes humains, dirigé par Alexis Carrel³⁴ ; – etc.

HEUYER : LA VIE ET L'ŒUVRE – FRAGMENTS DE BIOGRAPHIE

« TOURMENTÉE » ET « DISSOCIÉE »

En entreprenant ce travail de recherche, je n'imaginai pas qu'il me conduirait à m'intéresser de si près à la biographie familiale de Georges Heuyer, figure pleine de contradictions, qui a connu une lourde expérience personnelle des

33. LANG Jean-Louis, *Georges Heuyer, fondateur de la pédo-psychiatrie : un humaniste du xx^e siècle*, Paris, Expansion scientifique publications, 1997, p. 67.

34. Voir DROUARD Alain, *Une inconnue des sciences sociales. La Fondation Alexis Carrel (1941-1945)*, Paris, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992. L'enquête sur le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire a été publiée en 1950 par l'INED, qui a pris la suite de l'Institut, avec une présentation par Georges Heuyer, qui y traitait du « recensement des déficients intellectuels en France ».

situations de dissociation familiale – et même une petite expérience de délinquance juvénile...

Centrale pour ma recherche, la question de la dissociation familiale ne l'était certes pas dans le projet scientifique de Georges Heuyer. Elle parcourt cependant, on l'a vu, toute son œuvre, que ce soit à travers la dénégation de son rôle dans l'étiologie de la délinquance, la concession d'un facteur favorisant ou la caution scientifique de la représentation d'un lien statistique étroit entre dissociation et délinquance. Selon les auteurs de sa nécrologie, la « vie tourmentée » de Georges Heuyer, « et particulièrement ses années de jeunesse, expliquent et conditionnent le développement de toute son œuvre³⁵ ». Même sans adhérer totalement à cette appréciation, il est difficile d'imaginer que l'expérience particulière et particulièrement importante qu'Heuyer fit de la dissociation familiale n'ait pas pesé quelque peu sur son appréhension de la question. Ses refus de la rendre responsable de la délinquance juvénile ou son souci de ne lui concéder qu'un rôle facilitateur, s'ils sont à rapporter en premier lieu à son projet de fonder scientifiquement la psychiatrie infantile en l'enracinant dans l'hérédité, ne peuvent sans doute pas être totalement étrangers à son expérience personnelle.

Pour conclure, en restant dans le domaine des rapports entre les histoires de vie et la constitution des savoirs, cette présentation de la démarche qui m'a fait rencontrer Georges Heuyer, il ne me paraît donc pas superflu de présenter quelques éléments biographiques³⁶ concernant la vie « aventureuse et tourmentée » de cet homme, dont il est légitime de penser qu'ils ont pu jouer un certain rôle dans l'approche « scientifique » qu'il a eue de ces questions et dans ses avatars.

Georges Heuyer naquit en 1884 « dans un petit village normand, par hasard et sans attache avec le pays ». Sa famille paternelle était originaire d'Alsace, fixée au XVIII^e siècle en Bourgogne où, dit-il, l'un de ses ancêtres « fit souche de maréchaux-ferrants, artisans et vigneron à la fois. Mon grand-père fut artiste vétérinaire, mon père sorti premier de l'école vétérinaire de Lyon ; mon frère aîné fut médecin-militaire ». Est-ce trop solliciter les données biographiques que de penser que cette lignée et cet héritage dont il se revendique (« dès mon plus jeune âge, il fut décidé que je serai médecin ») étaient, aux yeux d'Heuyer, exempts des tares qu'il passera sa vie à rechercher chez les « enfants anormaux et délinquants juvéniles », ainsi que chez les enfants de familles dissociées ? Heuyer

35. BOUVRAIN Yves, LAUNAY Clément, « Éloge de Georges Heuyer (1884-1977) », *Bulletin de l'Académie nationale de Médecine*, n° 1, 1979, p. 15-23.

36. Rapportés par lui-même, par ses nécrologues Bouvrain (son filleul) et Launay ou par son biographe, Jean-Louis Lang.

37. LANG Jean-Louis, *Georges Heuyer...*, op. cit.

38. HEUYER Georges, *Chaire de psychiatrie infantile, leçon inaugurale [25 février 1949]*, Tiré à part de *A Criança Portuguesa*, Lisbonne, 1949-1950.

était issu du second mariage de son père, lequel avait quitté la Bourgogne « soit parce que la ville de Nuits ne pouvait satisfaire deux vétérinaires, soit en raison d'une dispute avec son père remarié³⁷ » et s'était établi dans l'Eure, où, à l'âge de 64 ans, il donna naissance au petit Georges.

L'enfance de celui-ci « ne fut pas joyeuse », dit-il, marquée qu'elle fut en effet par le décès de ce père lorsqu'il avait dix-huit mois, par le statut d'orphelin, le déclassement social, la séparation et le placement en pension qui ont suivi ce décès. Sa mère, « courageuse et magnifique », mais « presque dans la misère », quitta alors l'Eure pour Paris où elle vécut difficilement de ménages et devint « marchande de quatre saisons à Montmartre », où, se rappelait-il, « petit bonhomme de 7 ou 8 ans », il l'aidait pendant ses vacances à pousser sa voiture et à vendre sa marchandise. Cela, dit-il, lui a donné « le sens profond des questions sociales ». Mais cela ne l'a peut-être pas préparé à admettre un lien étroit entre la dissociation de la famille et la prédisposition à la délinquance, bien que (ou parce que?), enfant de famille dissociée, il ait fait lui-même l'expérience de l'étiquetage comme délinquant juvénile :

Je revois aussi un élève, interne, de 9 à 10 ans, passant à la pension les fêtes de « Noël et du Jour de l'an, la nuit du réveillon, avec deux copains de son espèce, il cambriole la cave du directeur de la pension, et tous trois burent à sa santé quelques bouteilles de cidre bouché. Le lendemain et les semaines suivantes, il fut souvent traité de voleur et menacé du plus pitoyable avenir³⁸. »

Sans enfant, son demi-frère de 37 ans son aîné, dont l'essentiel de la carrière de médecin militaire se déroula en Algérie, joua pour son jeune frère le rôle matériel, social et symbolique, d'un père lointain : il lui enverra « des conseils austères dont [Heuyer n'a] compris que tardivement la tendresse », lui fera obtenir « trois quarts de bourse », qu'il complétera « sur sa maigre solde » pour lui permettre de poursuivre des études secondaires, « brillantes », et lui conseillera de faire des études de médecine à Paris. Après onze ans d'internat dans l'Eure, Georges Heuyer suivra ce conseil, vivant très pauvrement dans la capitale avec sa mère « de leçons de toutes sortes », et particulièrement de leçons de français données à des Russes en exil...

Il interrompra à plusieurs reprises ses études de médecine, « isolé, hésitant et un peu découragé » par ses premiers stages, mais aussi en raison d'un « goût de l'aventure » (que, chez d'autres, il qualifiera d'instabilité) qui lui fait

alors devancer l'appel pour effectuer son service militaire en tant que médecin « au 2° Zouaves, sur les confins marocains, avant l'heure de la conquête du Maroc³⁹ ». Il peut y observer les « grands instables » et « délinquants militaires » de la Légion étrangère, ce qui lui donna, dira-t-il dans sa thèse, « le désir de rechercher si, dès l'école, on pouvait déterminer chez l'enfant les tares que nous avons rencontrées chez les détenus ». De retour à Paris, externe dans les services des neurologues Déjerine et Babinski, il est de nouveau près d'abandonner ses études, faute de ressources. Le pédiatre Méry le fait nommer maître-répétiteur d'infirmerie au collège Chaptal (où le jeune Heuyer se convainc, dira-t-il, qu'il faudrait recourir à la psychiatrie, ou au moins à la psychologie, pour « sélectionner » les élèves de l'enseignement secondaire). Cet emploi lui permet de préparer le concours d'internat, où il est reçu en 1909, année du décès de sa mère. Mais sa troisième année d'internat, en anatomo-pathologie, ne le « passionnant » pas, il répond à un appel de la Croix-Rouge qui demande des médecins pour soigner les belligérants de la guerre des Balkans et participe en Bulgarie à la mise au point du vaccin anticholérique, ce qui lui vaudra la médaille d'or des épidémies de l'armée serbe. Après des « aventures militaires et sentimentales », il revient avec le futur psychiatre Paul Gouriou « à travers l'Europe, coiffés d'un *tolpak* bulgare, narrant nos hauts faits, persuadés que nous étions les héros d'une grande guerre. Grâce à un gain inespéré au casino de Nice, nous allâmes jusqu'en Algérie poursuivre nos aventures ». Heuyer finit cependant par revenir à Paris, terminer son internat chez Méry et Dupré. Il décide, sans prévenir Dupré, de faire sa thèse sur « les enfants anormaux et les délinquants juvéniles » et lui remet sa thèse le jour où il prend congé de lui « pour partir à la guerre de 1914-1918. Pendant quatre ans ce furent d'autres soucis. La Champagne, la Belgique, encore la Champagne, puis l'armée serbe, l'armée d'Orient, l'Albanie ; on fait de l'histoire, on ne s'en aperçoit pas... ». Telle est, du moins, la version donnée par Heuyer en 1949. Dans leur éloge funèbre, Bouvrain et Launay en livrent une autre : selon eux, après avoir obtenu son diplôme de docteur en médecine, Georges Heuyer s'installe rue de l'Isly à Alger, près de son frère. Il s'y marie une première fois, avec une riche héritière, pour très peu de temps :

39. *Idem.*

La guerre éclate : à cette époque les Français résidents en Algérie n'étaient pas « mobilisés : bien sûr, c'est une situation qu'il refuse. Il s'engage comme volontaire ce qui provoque son divorce. Jusqu'en 1917, il participe à la campagne

40. BOUVRAIN Yves, LAUNAY Clément, « Éloge... », *op. cit.*

41. MOREAU Jean-François, « Georges Heuyer (1884-1977), premier professeur européen de neuropsychiatrie infantile, Hôpital des Enfants-Malades et Hospice de la Salpêtrière », *La lettre de l'ADAMAP*, n° 20, 20 décembre 2010.

42. L'un d'entre eux, Yves, accolant le nom de son beau-père à celui de son père, prit d'ailleurs le nom de Romand-Heuyer (ce membre du « gratin médical » défrayera la chronique mondaine et judiciaire lorsque son épouse tentera de l'assassiner après avoir appris qu'il la trompait avec sa sœur : « Violences et passions chez les Romand-Heuyer », *Libération*, 4 octobre 1985).

de l'armée d'Orient. Puis il est appelé en Champagne. Il est blessé, gazé, cité, décoré⁴⁰. »

En Serbie, il fait la connaissance d'une « jeune infirmière russe à la personnalité volcanique », qu'il épousera en 1920, dont il se séparera une première fois après une dizaine d'années et dont il finira par divorcer « à l'aimable », bien qu'elle continue à tenir une grande place dans sa vie⁴¹. Ils perdront tragiquement en 1945, à quelques jours d'intervalle, les deux aînés de leurs trois fils.

L'année précédente, Heuyer s'était marié pour la troisième fois, à soixante ans, avec une femme divorcée, de vingt-quatre ans sa cadette, experte en arts graphiques et héritière d'une galerie d'art réputée, qui avait trois fils de sa précédente union. Ils eurent ensemble deux enfants, encore adolescents lorsque leur mère mourut en 1962.

Orphelin, deux fois divorcé et veuf, Georges Heuyer fut ainsi, dans ses premières et dans ses dernières années, en situation que l'on dirait aujourd'hui monoparentale, comme enfant puis comme parent. Enfant du deuxième lit d'un père âgé, élevé lui-même à distance par un demi-frère de près de quarante ans son aîné, il eut, autour de la quarantaine, puis après soixante ans, des enfants de deux lits et, chef d'une famille que l'on dirait aujourd'hui recomposée, il éleva les enfants du premier lit de sa troisième épouse⁴².

Comment imaginer que ce parcours familial marqué par les différents aspects de ce qu'on appelait alors la dissociation familiale n'ait pas joué, au moins quelque peu et même s'il est difficile d'apprécier en quel sens, dans son approche de la question ?